

Liberté Égalité Fraternité

Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord

Division « action de l'État en mer »

N° 0- 545 -2024/PRÉMAR MANCHE/AEM/NP

Affaire suivie par ENV / GOUV 2 sec.aem@premar-manche.gouv.fr



Préfecture de la Manche

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord

Le préfet de la Manche

à

Mesdames et Messieurs les membres du comité de pilotage du site Natura 2000 « Tatihou – Saint-Vaast-La-Hougue »

OBJET

: compte-rendu du comité de pilotage du site Natura 2000 « Tatihou - Saint-Vaast-La-

Hougue ».

P. JOINTE

: compte-rendu du comité de pilotage 20 décembre 2023.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint le compte-rendu de la réunion du comité de pilotage du site Natura 2000 « Tatihou–Saint-Vaast-La-Hougue », qui s'est tenue le 20 décembre 2023 à Saint-Vaast-La-Hougue. Lors de ce comité de pilotage les diagnostics écologique et socio-économique du site ainsi que les objectifs de conservation à long terme du document d'objectifs (DOCOB) ont été validés.

Vous en souhaitant bonne réception.

À Cherbourg-en-Cotentin, le 20 février 2024

Le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, par délégation, l'administrateur général de 2° classe des affaires maritimes Denis Mehnert adjoint pour l'action de l'État en mer,

> AG2AM Denis MEHNERT

de AG2AM Denis MEHNERT Date: 2024.02.20

Denis MEHNERT

À Saint-Lô, le

2 2 FEV. 2024

Le préfet de la Manche,

Xavier BRUNETIÈRE













NATURA 2000 en mer

Compte-rendu du comité de pilotage du site

FR2500086 – Zone Spéciale de Conservation « *Tatihou-Saint-Vaast-La-Hougue* »

Valid	ation de	l'état c	les lieu	x du d	locumer	it d'obje	ctifs d	e la ZS	C
		20.46		2022) Catal				
ľ	Mercredi	20 dec	embre	2023	, a Saint	-vaast-L	a-Hou	રુue	

Sous la présidence de Madame Catherine YVON, Secrétaire générale de la sous-préfecture de Cherbourg et de Monsieur Denis MEHNERT, Adjoint du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord pour l'action de l'État en mer

Liste des personnes présentes :

- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur Denis MEHNERT, Adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer ;
- Sous-Préfecture de Cherbourg, Madame Catherine YVON, secrétaire générale ;
- DREAL Normandie, Caroline ABREGAL, Chargée de mission au pôle mer et littoral;
- Mairie de Réville, Yves ASSELINE, Maire ;
- PLMVS, Michel BONDET, Président;
- SMLN/Conservatoire du littoral, Isabelle BUREAU, Cheffe du service patrimoine ;
- Conservatoire du littoral, Romane CARRON, Chargée de mission actualisation du plan de gestion de l'île de Tatihou;
- DDTM 50 / SML, Jérôme DOREY;
- Mairie de Saint-Vaast-La-Hougue, Gilbert DOUCET, Maire;
- DREAL Normandie, Laurent DUMONT, Chef du pôle mer et littoral ;
- DREAL Normandie, Lucie EYSSAUTIER, Chargée de mission gestion adaptative de la bande côtière ;
- SyMEL, Saïd EL MANKOUCH, Directeur;
- SMLN/Conservatoire du littoral, Gwendoline GOUCHET, Chargée de mission ;
- CD50 / Service Île de Tatihou, Éric JACOB, Responsable ;
- AESN, Yann JONCOURT, Chargé d'études ;
- PLMVS, Brigitte LATIRRE, Membre du CA;
- Communauté d'agglomération du Cotentin, Jean-René LECHATREUX, Vice-président ;
- SyMEL, Pierrick LIZOT, Responsable technique;
- Conservatoire du littoral, Hannah LOUIS, stagiaire;
- DDTM 50 /délégation territoriale Nord, Yannick LUTHI-MAIRE, Cheffe de la délégation territoriale;
- CRPMEM Normandie, Romaine MEROUR, Chargé de mission environnement et Natura 2000 ;
- Office du tourisme du Cotentin, Ronan PERES, Directeur ingénierie observatoire ;
- Capitainerie du port de Saint-Vaast-La-Hougue, Vincent PINATEL, Maître de port adjoint ;
- OFB DFM MMN, Sophie PONCET, Chargée de mission Patrimoine naturel;
- SMLN/Conservatoire du littoral, Isabelle RAUSS, Chargée de mission opérateur Natura 2000;
- DREAL Normandie, Sandrine ROBBE, Adjointe au chef du pôle mer et littoral;
- SyMEL, Amélie SANSON, Garde du littoral;

- CRC Normandie mer du Nord, Manuel SAVARY, Directeur ;
- DIRM MEMN, David SELLAM, Chef de la mission territoriale de Caen;
- Préfecture maritime de la Manche et de la mer du Nord, Laurène SIMON, Adjointe du bureau « Protection de l'environnement marin et planification des espaces maritimes ».

<u>Liste des personnes/structures excusées</u> :

- CD50, Daniel DENIS, conseiller départemental du canton du Val de Saire ;
- Mairie de Saint-Vaast-La-Hougue, Brigitte LEGER-LEPAYSAN, conseillère départementale du canton du Val de Saire ;
- GONm, Régis PURENNE;
- CD50 / Direction du patrimoine et des musées, Alain TALON.

Ordre du jour:

- 1. Accueil des participants (Autorités administratives et DREAL Normandie)
- 2. Présentation de l'état des lieux relatif au patrimoine naturel, aux enjeux écologiques et aux objectifs de conservation à long terme (SMLN, AESN)
- 3. Présentation de l'état des lieux relatif aux usages (SMLN)
- 4. Proposition de validation de l'état des lieux du document d'objectifs, des enjeux écologiques et des objectifs de conservation à long terme (Autorités administratives)
- 5. Présentation du programme de travail pour l'année 2024 (DREAL Normandie)
- 6. Questions diverses

Déroulement de la séance

1. Accueil des participants (Autorités administratives et DREAL Normandie)

Madame YVON, secrétaire générale à la sous-préfecture de Cherbourg, ouvre la séance et remercie les participants de leur présence ainsi que Monsieur DOUCET, maire de Saint-Vaast-La-Hougue, pour la mise à disposition de la salle et pour son installation. Elle introduit l'objectif de ce Comité de Pilotage (COPIL), qui est de valider les diagnostics écologique et socio-économique du site ainsi que les objectifs de conservation à long terme du document d'objectifs (DOCOB). Elle remercie la DREAL et l'opérateur du site, le SMLN. Elle rappelle que le dernier DOCOB a été élaboré entre 2006 et 2008 par le SMLN et qu'il s'agit de la seconde réunion de comité de pilotage depuis le lancement de la révision du DOCOB, le 22 novembre 2022. En outre, 3 groupes de travail se sont tenus en 2023. Ils ont permis d'aboutir à un projet d'état des lieux.

Monsieur MEHNERT, adjoint du préfet maritime pour l'action de l'État en mer, excuse le préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, Monsieur VÉRAN, salue les participants et s'associe aux remerciements. Il explique le mode de gouvernance en co-présidence du préfet de la Manche et du préfet maritime de la Manche et de la mer du Nord, le site étant majoritairement marin (97% de domaine marin pour la ZSC). Il rappelle les enjeux écologiques du site, en particulier les herbiers de Zostère naine et les poissons amphihalins. Le débat public « La Mer en débat », organisé par la commission nationale du débat publique du 20/11/2023 au 26/04/2024, en amont de la révision de la stratégie de façade maritime, est porté à l'attention des participants. De même, l'adoption par arrêté inter-préfectoral le 7 novembre 2023 de la mesure liée à la pêche maritime professionnelle et de loisir pour les poissons amphihalins est portée à connaissance de l'assistance. Cette mesure, qui concerne le site, vise la réduction de l'effort de pêche dans l'estuaire de la Saire qui est fréquenté par les poissons amphihalins.

Monsieur DUMONT, chef du pôle mer et littoral à la DREAL Normandie, rappelle l'importance de doter chaque aire marine protégée d'un document de gestion opérationnel. Le territoire a besoin que les

acteurs se réunissent pour fixer les actions et les règles à mener ensemble dans le cadre du DOCOB. Il rappelle également le sujet majeur du changement climatique et de la montée du niveau marin. Il est nécessaire, à la fois, d'y adapter les usages et de restaurer les écosystèmes littoraux, particulièrement vulnérables. L'ordre du jour est ensuite présenté.

A la demande de **Monsieur DUMONT**, chaque participant présent dans la salle est invité à se présenter.

2. Présentation de l'état des lieux relatif au patrimoine naturel, aux enjeux écologiques et aux objectifs de conservation à long terme (SMLN, AESN)

Présentation du diagnostic écologique (diapositives 5 à 36 du diaporama) puis temps d'échanges

Monsieur DOUCET, maire de Saint-Vaast-La-Hougue, s'inquiète de l'état de conservation des enjeux. Il rajoute qu'il n'a pas l'impression qu'il y ait les changements évoqués (notamment sur l'envasement) sur son territoire, outre la disparition quasi totale des algues sur les rochers.

Monsieur DUMONT, explique que l'état moyen d'une aire protégée reste meilleur que l'état moyen d'un territoire artificialisé. Le cas particulier de l'espace terre-mer présente un équilibre très précaire, car les habitats marins sont contraints, notamment, par le manque de place lié à un endiguement important et à l'élévation du niveau de la mer.

Monsieur JONCOURT, représentant l'Agence de l'Eau Seine Normandie, ajoute que l'hypothèse expliquant la régression algale est la modification des dynamiques hydro-sédimentaires locales.

3. Présentation de l'état des lieux relatif aux usages (SMLN)

Présentation du diagnostic socio-économique (diapositives 38 à 45 du diaporama) puis temps d'échanges

Aucune question n'est soulevée.

4. Proposition de validation de l'état des lieux du document d'objectifs, des enjeux écologiques et des objectifs de conservation à long terme (Autorités administratives)

Aucune remarque supplémentaire n'étant avancée, l'état des lieux du DOCOB est validé à l'unanimité.

5. Présentation du programme de travail pour l'année 2024 (DREAL Normandie)

Présentation des diapositives 48 à 49 du diaporama

L'année 2024 sera dédiée à la construction du volet opérationnel du DOCOB : plan d'action du DOCOB et charte Natura 2000. Cette stratégie opérationnelle sera traitée dans différents groupes de travail. Le SMLN invitera les participants aux différents groupes de travail par mail. Il est rappelé que les groupes de travail sont plus largement ouverts et ne sont pas restreints aux membres du COPIL.

6. Questions diverses

Madame LUTHI-MAIRE, représentant la DDTM 50, demande si des données existent concernant les espèces protégées sur les digues.

Madame ROBBE, adjointe au chef du pôle mer et littoral de la DREAL, répond qu'au-delà des espèces d'intérêt communautaire (décrites dans l'état des lieux), certaines espèces protégées sont présentes, comme la Soude vraie (Suaeda vera). Préalablement à tout travaux, il faut contacter le CBN afin d'avoir leur localisation. Le but étant, en premier lieu, d'éviter d'impacter les espèces protégées. Si cela n'est pas possible, la communauté d'agglomération du Cotentin devra prendre contact avec la DREAL afin de demander un dossier de dérogation espèce protégée.

Au terme des échanges, **Madame YVON et Monsieur MEHNERT** encouragent chacun des participants à prendre part aux prochains groupes de travail. Ils soulignent la bonne avancée du dossier ainsi que

la dynamique créée et remercient l'ensemble des membres pour leur participation ainsi que les intervenants pour leur travail de préparation.

Monsieur MEHNERT insiste sur l'importance du débat public « La mer en débat ». Il rappelle que la prochaine session dans le Nord Cotentin se déroulera à la cité de la mer à Cherbourg le 24/01/2024 avec des ateliers thématiques, soirée débats et échanges. Il incite l'ensemble des participants de l'assemblée à y participer.

Le diaporama présenté lors de ce COPIL est téléchargeable sur le site : https://littoral-normand.n2000.fr/les-sites-littoraux-normands/zsc-tatihou-saint-vaast-la-hougue/revision-du-docob